

«La franchise est créatrice d'emplois»

Maître d'œuvre du Salon méditerranéen de la franchise, Tunis Med Franchise, la Chambre de commerce et d'industrie de Tunis (CCIT) réédite la manifestation. Principe de continuité, mais aussi de conviction. Explications de M. Mounir Mouakher (président de la CCIT).

— «Le Renouveau»: Le concept de la franchise marque une entrée en force dans le monde des affaires en Tunisie. Après une première édition, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tunis annonce la tenue de la deuxième édition du Salon de la franchise du 1^{er} au 3 décembre 2010.

— M. Mouakhar: La première édition du salon Tunis Med Franchise a réalisé un succès notable, le nombre des visiteurs a atteint 5000 personnes, les entreprises tunisiennes et internationales ont été au rendez-vous et le nombre des franchiseurs présents au salon a dépassé la quarantaine d'entreprises.

Lors de la première édition du salon de franchise, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tunis, organisatrice du salon, a pu attirer des franchiseurs étrangers qui veulent collaborer avec des entrepreneurs locaux, bons connaisseurs du terrain. La CCIT a pu, aussi, mettre en évidence l'engouement éprouvé par des franchisés tunisiens pour le modèle d'affaires de la franchise.

La deuxième édition du salon attirera 50 exposants (contre 46 en 2009) dont 60% seront des enseignes étrangères.

— Lors du point de presse tenu

le 27 octobre 2010, pour présenter la deuxième édition du Salon, vous avez affirmé: «Nous ne voulons pas rester des importateurs de franchises». Les enseignes tunisiennes sont-elles à même de conquérir les marchés extérieurs?

— Je crois en l'entreprise tunisienne. Certaines entreprises tunisiennes ont réussi à imposer leurs enseignes dans maints pays.

De nombreuses enseignes tunisiennes ont un véritable avenir dans la franchise aussi bien en Tunisie qu'à l'étranger grâce à la qualité irréprochable de leurs produits.

Aujourd'hui, l'économie tunisienne est apte à profiter de la franchise pour développer ses échanges, exporter son savoir-faire, développer ses accords de partenariats, moderniser ses circuits de distribution et promouvoir son commerce intérieur.

— Le programme de la deuxième édition du salon de franchise se focalise sur la législation tunisienne en matière de la franchise. La vulgarisation de ce volet juridique est-elle une priorité de la CCIT?

— A vrai dire, depuis l'instauration

de la loi n°2009-69 du 12 août 2009 relative au commerce de distribution, réglementant, dans son chapitre V, les contrats de franchise, la CCIT s'active en vue de la vulgarisation de l'aspect législatif et réglementaire du contrat de franchise.

Le décret n° 2010-1501 du 21 juin 2010 portant fixation des clauses minimales obligatoires des contrats de franchise et des données minimales du document d'information l'accompagnant ainsi que l'arrêté du ministre du commerce et de l'artisanat du 28 juillet 2010, portant l'octroi systématique à certains contrats de franchise outre la création, depuis peu, de l'Association Tunisienne de la Franchise, nous mettent dans l'obligation de passer à la vitesse supérieure afin de développer ce concept en Tunisie.

— «La franchise pour contribuer à relever les défis de l'emploi» est le thème de la deuxième édition du salon de franchise. Pourquoi ce choix?

— Nous sommes persuadés que la franchise permet de tisser une structure socioprofessionnelle décentralisée, ouvre de nouveaux marchés, modernise l'environnement du commerce et ancre une culture entrepreneuriale, elle est créatrice d'emplois.

A cet égard, nous contribuons à concrétiser le programme présidentiel pour la promotion de l'emploi des diplômés du supérieur.

Propos recueillis par Afef Horchani

La franchise refait salon

En partenariat avec l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) et en collaboration avec l'Association des Chambres de Commerce de la Méditerranée (ASCAME), la deuxième édition du Salon de la Franchise «Tunis-Med Franchise», organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tunis (CCIT), aura lieu cette année du 1^{er} au 3 décembre 2010 au siège de l'UTICA à Tunis et portera sur le thème «La franchise pour contribuer à relever les défis de l'emploi»

Durant trois jours, le siège de la centrale patronale se transformera en lieu d'échange et de partenariat favorisant les contacts directs entre des entreprises tunisiennes à la recherche de franchisés nationaux et internationaux et des entreprises étrangères à la recherche de franchisés tunisiens.

Une multitude de chefs d'entreprises opérant dans divers secteurs (méditerranéens et autres), des décideurs propriétaires d'enseignes et de marques (franchiseurs) et des promoteurs/investisseurs (franchisés) cherchant à faire des affaires avec des partenaires nationaux et internationaux dans le cadre d'un accord de franchise gagnant-gagnant, arpentent, du mercredi au vendredi prochain, la salle de l'exposition de l'UTICA, dans l'objectif de développer la présence des marques nationales sur le marché local, de leur faire bénéficier d'un savoir-faire, d'un concept et d'une enseigne renommés, de leur permettre de créer leurs réseaux à l'étranger et d'installer des enseignes internationales bien réputées sur le marché tunisien.

Marquée par la participation des entreprises tunisiennes, françaises, italiennes, espagnoles, marocaines, libanaises, égyptiennes et américaines, spécialisées dans les secteurs des services, de la communication, du prêt-à-porter, du tourisme, de la formation, de la santé,

des industries alimentaires et de la puériculture, la deuxième édition du salon «Tunis Med Franchise» s'ouvrira aux visiteurs de tous horizons à savoir des hommes d'affaires, des dirigeants d'entreprises, des managers, des nouveaux promoteurs, des jeunes, des étudiants, des créateurs et des porteurs de projets.

La franchise, un nouveau concept économique

La franchise est un système de commercialisation de produits, de services ou de technologies, basé sur une collaboration étroite et continue entre une entreprise propriétaire d'une marque ou d'une enseigne (le franchiseur) et une autre entreprise (le franchisé) utilisant, en échange d'une contribution financière, l'enseigne, la marque, le savoir-faire, les méthodes commerciales et les techniques du franchiseur dans le cadre d'un contrat de franchise écrit.

Ce contrat, imposant aux franchisés l'obligation de respecter les normes et concepts des franchiseurs, permet à ces derniers de renforcer leur présence territoriale et économique, à moindre coût, comme il accorde aux franchisés le droit de créer leurs entreprises tout en bénéficiant de la notoriété et de l'expertise des franchiseurs.

«Le cadre juridique de la franchise»,

«Le contenu d'un contrat de franchise», «Les relations entre franchiseurs et franchisés en pratique», «La franchise en tant que solution pour la création de l'emploi», «La formation des franchisés et franchiseurs comme levier de la réussite du réseau», «Comment financer un projet de franchise?», «La situation des entreprises qui veulent développer un réseau de franchise», «La réglementation de change dans le contrat de franchise internationale», «La problématique spécifique du financement de la franchise: problèmes et solutions», «Le mode opératoire pour les entreprises tunisiennes qui veulent créer des réseaux de franchise en France et en Europe», «Comment développer et exporter sa franchise?» et «La franchise, une voie de modernisation et de pérennisation des entreprises du commerce» sont les thèmes des workshops, animés par des experts tunisiens et étrangers, prévus dans le cadre du salon Tunis Med Franchise.

Parallèlement au volet exposition, des séances de témoignage sont programmées, évoquant *«L'incidence du développement de la franchise sur le marché de l'emploi»* et *«L'incidence de la franchise sur le développement du réseau de distribution et des PME»*. Ces témoignages seront présentés par des chefs d'entreprises ayant des expériences dans le domaine de la franchise.

Ayant pu pénétrer les marchés marocain, libanais et égyptien, la franchise, comme nouveau concept économique, est en train de faire ses premiers pas en Tunisie. L'organisation des salons de franchise témoigne l'encouragement de ce modèle d'affaires, mettant en valeur les atouts de la Tunisie, offrant les conditions optimales pour le développement de l'activité de l'entreprise qu'elle soit tunisienne ou étrangère.

Afef Horchani